

<http://www.fidh.org/spip.php?article4692>

14/09/2007

Journée mondiale pour le Darfour - 16 septembre 2007

La Communauté internationale a le devoir de protéger les populations civiles

La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et ses organisations membres et partenaires saisissent l'occasion de la Journée mondiale pour le Darfour (Globe Day for Darfur) en date du 16 septembre 2007 pour affirmer leur solidarité avec les populations soudanaise, tchadienne et centrafricaine victimes de ce conflit et engager la communauté internationale à respecter son devoir de protection.

Depuis 2003, le conflit qui oppose le gouvernement soudanais et ses milices janjawids aux rebelles du Darfour a fait plus de 200.000 morts. Le conflit est mené en violation grave des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, les criminels jouissant par ailleurs d'une totale impunité. La population civile est victime de bombardements sans discernement, de meurtres, de viols, de tortures, de pillages systématiques, qualifiés par l'Organisation des Nations unies (ONU) de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. En près de 5 ans, les combats auraient abouti au déplacement forcé d'environ 2 millions d'individus et poussé près de 250.000 Soudanais à chercher refuge au Tchad et en République centrafricaine. Les attaques récentes contre les personnels des organisations humanitaires et les éléments des forces de l'Union africaine (UA) entravent encore davantage l'assistance aux populations civiles.

Le conflit du Darfour déstabilise la situation sécuritaire de la sous-région. Les rebelles tchadiens et centrafricains profitent du chaos pour lancer leur offensive depuis l'Ouest du Soudan. Les incursions janjawids sous le territoire tchadien et l'exacerbation des tensions inter-ethniques ont produit 170.000 déplacés internes ce qui provoque une véritable catastrophe humanitaire.

Après une longue inertie dénoncée par nos organisations, la communauté internationale via notamment le Conseil de sécurité des Nations unies a récemment durci le ton vis-à-vis du gouvernement soudanais en décidant le déploiement d'une force d'intervention hybride ONU-UA au Darfour, en saisissant la Cour pénale internationale pour lutter contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves commis dans la région et en soutenant les négociations politiques pour un accord de paix. Pourtant, la réticence maintes fois affichée des autorités soudanaises à répondre à leurs obligations internationales nécessite une grande vigilance de la communauté internationale et son action déterminée pour un règlement du conflit dans le cadre du droit international.

**Ainsi, nos organisations appellent**

**Les autorités soudanaises et les rebelles soudanais**

► A établir un cessez-le-feu effectif et à cesser toute attaque contre la population civile, les organisations humanitaires et les forces de la Mission de l'Union africaine au Soudan ;

▶ A se conformer a la feuille de route pour un processus politique au Darfour établie conjointement par l'UA et l'ONU le 8 juin 2007 ;

### **Les autorités soudanaises**

- ▶ A faciliter le déploiement immédiat de la force hybride d'intervention ONU-UA au Darfour ;
- ▶ A se conformer aux Accords de Tripoli et de Ryad signés entre le Soudan et le Tchad en cessant tout soutien aux rebelles tchadiens présents sur leur territoire et en appliquant un programme de désarmement ;
- ▶ A cesser tout soutien aux milices janjawids ; a les désarmer ; et a proposer un programme de réinsertion et réintégration ;
- ▶ A faciliter la circulation des organisations humanitaires ;
- ▶ A faciliter le retour volontaire des Soudanais réfugiés et déplacés internes ;
- ▶ A prendre toutes les mesures utiles pour lutter contre l'impunité des crimes les plus graves devant les juridictions nationales et a coopérer pleinement avec l'ensemble des services de la Cour pénale internationale ;
- ▶ Mettre en oeuvre les recommandation du Groupe d'Expert pour le Soudan mis en place par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies ;
- ▶ Lutter contre l'impunité, notamment en coopérant pleinement avec la Cour pénale internationale (CPI), notamment en remettant, MM. Ahmad Muhammad Haroun et Ali Muhammad Al Abd-Al-Rahman (alias Ali Kushayb), suspects de crime de guerre et crime contre l'humanité, et pour lesquelles la Cour a délivré deux mandats d'arrêt internationaux le 27 avril 2007 ;

### **La communauté internationale**

- ▶ A soutenir pleinement le déploiement immédiat de la force hybride d'intervention ONU-UA au Darfour, conformément a la Résolution 1769 du Conseil de sécurité ;
- ▶ A plaider auprès du Conseil de sécurité des Nations unies et de l'Union européenne pour l'envoi rapide d'une force militaire d'intervention européenne a l'Est du Tchad ayant pour mandat de protéger tant les personnes réfugiées et déplacées que la population civile habitant le long de la frontière avec le Darfour et de faciliter la circulation en toute sécurité des organisations humanitaires ;
- ▶ A plaider auprès du Conseil de sécurité pour le déploiement rapide d'une force onusienne de police a l'Est du tchad en soutien a la force de l'Union européenne ;

---

**Fédération internationale des liges des droits de l'Homme (FIDH)**

**Sudan Organisation Against Torture (SOAT)**

**Ligue tchadienne des droits de l'Homme (LTDH)**

**Association tchadienne pour la promotion et la défense des droits de l'Homme (APTDH)**

**Cairo Institute for Human Rights Studies (CIHRS)**

**Ligue centrafricaine des droits de l'Homme (LCDH)**

**Organisation pour la compassion et le développement des familles en détresse  
(OCODEFAD)**